

COUR DES COMPTES

LA MAUVAISE GESTION BUDGÉTAIRE DE HOLLANDE ÉPINGLÉE

Le 27 mai 2015, la Cour des comptes a publié son rapport annuel. Son contenu s'avère être une douche froide pour le gouvernement : c'est bien la sincérité du budget 2014 qui est remise en question, tandis que le gouvernement s'enthousiasmait d'une dépense « remarquablement maîtrisée » en 2014.



UN DÉFICIT QUI NE CESSE DE CROÎTRE, EN DÉPIT DES ANNONCES GOUVERNEMENTALES

En 2014, le déficit est de 85,5 milliards d'euros (soit 3,9 % du PIB). Il s'agit d'une hausse de 10,7 milliards d'euros par rapport à 2013 !

« La réduction du déficit budgétaire de l'État, amorcée depuis 2010, a été interrompue en 2014, dans un contexte de croissance et d'inflation plus faibles que prévu et des taux d'intérêt très bas ».

Maquillage comptable, expédients, et recettes sciemment surévaluées

Les recettes fiscales (274,3 milliards d'euros) ont baissé de près de 10 milliards d'euros « pour la première fois depuis 2009 ».

Quant aux dépenses de l'État, elles ont optiquement baissé de 3,3 milliards d'euros en 2014, par rapport à 2013. Mais il n'en est rien.

La Cour des comptes mentionne que « certains postes de dépenses croissent de nouveau » (masse salariale, retraite).

Elle pointe, entre autres, la hausse (et la sous-budgétisation) des dépenses sociales, notamment les dépenses de RSA, d'aide médicale d'État, d'aides au logement ou les allocations aux adultes handicapés.

De plus, si « les normes de dépenses, plus strictes qu'en 2013 ont été respectées », c'est « au prix toutefois de débudgétisations importantes et de reports de charges accrus ». Réduire « artificiellement » la dépense publique, voilà donc ce que propose piteusement le gouvernement !

La dérive des dépenses courantes est d'autant plus forte que le budget de l'État a bénéficié d'effets d'aubaine involontaires. La « diminution de la charge de la dette (-1,73 milliard) », imputable à des taux d'intérêt exceptionnellement bas, en est un exemple, ainsi que le faible recours au dispositif de crédit d'impôt compétitivité qui a représenté une économie de 4 milliards d'euros (6 milliards d'euros au lieu de 10 milliards d'euros anticipés).



UNE DETTE TOUJOURS PLUS ÉLEVÉE

La dette s'élève fin 2014 à 1528 milliards d'euros (contre 1 457 milliards d'euros en 2013, soit +4,9 %). Elle va atteindre le seuil de 100 % du PIB en 2015 !

Une situation alarmante, notamment en raison de la **contribution au désendettement de diverses opérations** (vente de participations dans des entreprises publiques sans logique industrielle comme GDF Suez, ou encore ventes immobilières).

La Cour des comptes alerte aussi sur de **nouveaux décalages de paiement** : « à la fin de 2014, l'État a constitué des dettes à l'égard d'entités, qui vont peser sur 2015 et sur les gestions suivantes ».

2,35 milliards d'euros de crédits de paiement ont été reportés sur 2015, soit le montant le plus élevé depuis 2010 !



EN CONCLUSION

Nous avons une illustration de plus de **l'incapacité d'un gouvernement**, qui plus est **malhonnête**.

De sérieuses « incertitudes » pèsent sur l'exécution du budget 2015.

Contrairement à tous nos partenaires européens, la trajectoire budgétaire française ne sera donc pas celle d'une baisse du déficit.